

Informations relatives au test de français international (TFI)

Conformément à l'article 1.4 du *Règlement relatif à l'admission dans un programme d'études collégiales*, le Cégep de l'Outaouais exige la réussite d'un test d'évaluation des connaissances en français pour les personnes ne détenant pas un diplôme d'études secondaires (secteur francophone) décerné par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Le TFI est reconnu au niveau international comme outil d'évaluation de la compétence en français. Élaboré par la compagnie *Educational Testing Service* (ETS), le TFI est exigé pour l'admission, entre autres, au *Service régional d'admission au collégial de Québec* (SRACQ) et à plusieurs cégeps du *Service régional d'admission du Montréal métropolitain* (SRAM).

Condition d'admission :

Un résultat (score) minimal de 785 au TFI est exigé comme condition d'admission dans tout programme menant au DEC au Cégep de l'Outaouais, et ce, même si la personne candidate a fait ses études en français dans son pays.

À noter qu'il est de la responsabilité de la personne candidate de s'inscrire elle-même au TFI.

Standard de performance linguistique exigé au TFI :

Les personnes candidates qui n'obtiennent pas le score requis de 785 au TFI et ayant obtenu un score entre 605-780 sont admissibles au cheminement Tremplin DEC 081.06 - Accès français avec un cours de renforcement en français de six heures par semaine (601-016-50). Ce cours adapté pour les étudiantes et les étudiants allophones doit être réussi pour permettre l'admission aux programmes réguliers menant au DEC du cégep de l'Outaouais.

Exemption

La personne candidate qui fournit la preuve d'un résultat global d'au moins 500 points (niveau C1 du CECR) au TCF (Test de connaissance du français du Centre international d'études pédagogiques) est exemptée de cette exigence.

Passation du TFI :

Pour connaître les prochaines dates de passation du test, bien vouloir communiquer avec le Cégep de l'Outaouais au (819)770-4012, poste 2003.